

GS27 LES ESSENTIELS NETTOYANT JANTES GEL 750ML

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : LES ESSENTIELS NETTOYANT JANTES GEL 750ML

Code du produit : GM120122

UFI : U0F0-006W-200K-0W46

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes : Nettoyant surfaces

Utilisations déconseillées : Utilisations autres que celles identifiées pertinentes

Système de descripteurs des utilisations (REACH) :

PC 35 :Produit de lavage et de nettoyage (inclus les produits à base de solvant)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : GS27

Adresse : 540 rue Gilles de Gennes - Node Park Touraine - 37310 Tauxigny - France

Téléphone : 02 47 73 77 77 Fax : 02.47.37.38.66

www.gs27.com / accueil@gs27.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme : ORFILA / INRS.

Autres numéros d'appel d'urgence

S.A.M.U. : 15

POMPIERS : 18

Pour connaître la liste des médecins de garde contactez le 15.

Appel d'Urgence Européen : 112

RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 (Eye Dam. 1, H318).

Peut produire une réaction allergique (EUH208).

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

2.2. Éléments d'étiquetage

Le mélange est un produit détergent (voir la rubrique 15).

Le mélange est utilisé sous forme de pulvérisation.

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Pictogrammes de danger :



GHS05

Mention d'avertissement :

DANGER

Identificateur du produit :

CAS 78330-20-8 ALCOOLS, C9-11-ISO-, RICHE EN C10, ÉTHOXYLÉS

EC 500-337-8 ALCOOLS, C13-C15, RAMIFIÉS ET LINÉAIRES, ÉTHOXYLÉS

GS27 LES ESSENTIELS NETTOYANT JANTES GEL 750ML

Etiquetage additionnel :

EUH208 Contient MELANGE DE METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE ET DE METHYLISOTHIAZOLINONE. Peut produire une réaction allergique.

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence - Généraux :

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

Conseils de prudence - Prévention :

P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants et un équipement de protection des yeux.

Conseils de prudence - Intervention :

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) >= 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>. Se référer à la rubrique 3 pour identifier les substances concernées.

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

Le mélange ne contient pas de substances >= 0,1 % présentant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Composition :

Identification	(CE) 1272/2008	Nota	%
CAS: 34590-94-8 EC: 252-104-2 REACH: 01-2119450011-60 (2 - METHOXYMETHYLETHOXY)PROPANOL		[1]	2.5 <= x % < 10
CAS: 7320-34-5 EC: 230-785-7 REACH: 01-2119489369-18 PYROPHOSPHATE DE TÉTRAPOTASSIUM	GHS07 Wng Eye Irrit. 2, H319		2.5 <= x % < 10
CAS: 78330-20-8 ALCOOLS, C9-11-ISO-, RICHE EN C10, ÉTHOXYLÉS	GHS07, GHS05 Dgr Acute Tox. 4, H302 Eye Dam. 1, H318		2.5 <= x % < 10
CAS: 102-71-6 EC: 203-049-8 TRIETHANOLAMINE		[1]	2.5 <= x % < 10
INDEX: 603-064-00-3 CAS: 107-98-2 EC: 203-539-1 REACH: 01-2119457435-35 1-METHOXY-2-PROPANOL	GHS02, GHS07 Wng Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336	[1]	0 <= x % < 2.5

GS27 LES ESSENTIELS NETTOYANT JANTES GEL 750ML

CAS: 5131-66-8 EC: 225-878-4 REACH: 01-2119475527-28 1- BUTOXYPROPAN- 2- OL	GHS07, GHS02 Wng Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319		0 <= x % < 2.5
CAS: 157627-86-6 EC: 500-337-8 REACH: ALCOOLS, C13-C15, RAMIFIÉS ET LINÉAIRES, ÉTHOXYLÉS	GHS07, GHS05 Dgr Acute Tox. 4, H302 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412		0 <= x % < 2.5
INDEX: 603-106-00-0 CAS: 1589-47-5 EC: 216-455-5 2-METHOXYPROPANOL	GHS02, GHS08, GHS05, GHS07 Dgr Flam. Liq. 3, H226 Repr. 1B, H360D STOT SE 3, H335 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318	[1] [2]	0 <= x % < 2.5
INDEX: 607-130-00-2 CAS: 628-63-7 EC: 211-047-3 REACH: 01-2119458408-32 ACETATE DE PENTYLE	GHS02 Wng Flam. Liq. 3, H226 EUH:066	C [1]	0 <= x % < 2.5
CAS: 141-78-6 EC: 205-500-4 REACH: 01-2119475103-46 ACETATE D'ETHYLE	GHS07, GHS02 Dgr Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336 EUH:066	[1]	0 <= x % < 2.5
CAS: 140-11-4 EC: 205-399-7 REACH: 01-2119638272-42 BENZYL ACETATE	Wng Aquatic Chronic 3, H412	[1]	0 <= x % < 2.5
CAS: 55965-84-9 MELANGE DE METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE ET DE METHYLISOTHIAZOLINONE	GHS06, GHS05, GHS09 Dgr Acute Tox. 3, H301 Acute Tox. 2, H310 Skin Corr. 1C, H314 Skin Sens. 1A, H317 Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 2, H330 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 100 Aquatic Chronic 1, H410 M Chronic = 100	B	0 <= x % < 2.5
CAS: 100-51-6 EC: 202-859-9 BENZYL ALCOHOL	GHS07 Wng Acute Tox. 4, H302 Eye Irrit. 2, H319	[1]	0 <= x % < 2.5

Limites de concentration spécifiques et estimation de la toxicité aiguë

Identification	Limites de concentration spécifiques	ETA
CAS: 34590-94-8 EC: 252-104-2 REACH: 01-2119450011-60 (2 - METHOXYMETHYLETHOXY)PROPANOL		dermale: ETA = 9510 mg/kg PC
CAS: 7320-34-5 EC: 230-785-7 REACH: 01-2119489369-18 PYROPHOSPHATE DE TÉTRAPOTASSIUM		orale: ETA = 2000 mg/kg PC

GS27 LES ESSENTIELS NETTOYANT JANTES GEL 750ML

CAS: 5131-66-8 EC: 225-878-4 REACH: 01-2119475527-28 1- BUTOXYPROPAN- 2- OL		inhalation: ETA = 651 mg/l 4h dermale: ETA = 2000 mg/kg PC orale: ETA = 2700 mg/kg PC
CAS: 141-78-6 EC: 205-500-4 REACH: 01-2119475103-46 ACETATE D'ETHYLE		orale: ETA = 5620 mg/kg PC
CAS: 140-11-4 EC: 205-399-7 REACH: 01-2119638272-42 BENZYL ACETATE		orale: ETA = 2490 mg/kg PC
CAS: 55965-84-9 MELANGE DE METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE ET DE METHYLISOTHIAZOLINONE	Skin Corr. 1C: H314 C>= 0.6% Skin Irrit. 2: H315 0.06% <= C < 0.6% Eye Dam. 1: H318 C>= 0.6% Eye Irrit. 2: H319 0.06% <= C < 0.6% Skin Sens. 1A: H317 C>= 0.0015%	inhalation: ETA = 0.171 mg/l 4h (poussière/brouillard) dermale: ETA = 141 mg/kg PC orale: ETA = 66 mg/kg PC
CAS: 100-51-6 EC: 202-859-9 BENZYL ALCOHOL		orale: ETA = 1620 mg/kg PC

Informations sur les composants :

(Texte complet des phrases H: voir la rubrique 16)

[1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.

[2] Substance cancérigène, mutagène ou reprotoxique (CMR).

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas d'inhalation :

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Quelque soit l'état initial, adresser systématiquement le sujet chez un ophtalmologiste, en lui montrant l'étiquette.

En cas de contact avec la peau :

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

En cas d'ingestion :

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec les yeux :

Symptômes : rougeur, larmimation, gonflement des tissus, brûlure.

Contact avec la peau :

Peut provoquer une allergie cutanée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Information pour le médecin :

Traiter de façon symptomatique. Le traitement de la surexposition sera basé sur le contrôle des symptômes et la condition clinique du patient.

La gravité des lésions, le pronostic de l'intoxication dépendent directement de la concentration et de la durée d'exposition.

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non inflammable.

5.1. Moyens d'extinction

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

GS27 LES ESSENTIELS NETTOYANT JANTES GEL 750ML

5.3. Conseils aux pompiers

- Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau.
- Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée.

RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Attention à l'accumulation de vapeurs inflammables

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les non-secouristes

- Eviter tout contact avec la peau et les yeux.
- Eviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

Pour les secouristes

- Les intervenants seront munis d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).
- Isoler la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.
- Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Neutraliser avec un décontaminant acide.
- Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

- Voir les mesures de lutte contre l'incendie à la rubrique 5.
- Voir les mesures de protection sous les rubriques 7 et 8.

RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Se laver les mains après chaque utilisation.
- Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le mélange est manipulé de façon constante.

Prévention des incendies :

- Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés :

- Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.
- Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.
- Eviter impérativement le contact du mélange avec les yeux.

Equipements et procédures interdits :

- Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

Stockage

- Conserver hors de la portée des enfants.

Emballage

- Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

GS27 LES ESSENTIELS NETTOYANT JANTES GEL 750ML

RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

- Union européenne (2022/431, 2019/1831, 2017/2398, 2017/164, 2009/161, 2006/15/CE, 2000/39/CE, 98/24/CE)

CAS	VME-mg/m3 :	VME-ppm :	VLE-mg/m3 :	VLE-ppm :	Notes :
34590-94-8	308	50	-	-	Peau
107-98-2	375	100	568	150	Peau
628-63-7	270	50	540	100	-
141-78-6	734	200	1468	400	-

- ACGIH TLV (American Conference of Governmental Industrial Hygienists, Threshold Limit Values, 2010) :

CAS	TWA :	STEL :	Ceiling :	Définition :	Critères :
34590-94-8	100 ppm	150 ppm		Skin	
102-71-6	5 mg/m3				
107-98-2	100 ppm	150 ppm			
628-63-7	50 ppm	100 ppm			
141-78-6	400 ppm				
140-11-4	10 ppm			A4	

- Allemagne - AGW (BAuA - TRGS 900, 02/2022) :

CAS	VME :	VME :	Dépassement	Remarques
34590-94-8		50 ppm 310 mg/m ³		1(I)
102-71-6		2 E ppm 4 (II) mg/m ³		1 (I)
107-98-2		100 ppm 370 mg/m ³		2(I)
1589-47-5		5 ppm 19 mg/m ³		2(I)
628-63-7		50 ppm 270 mg/m ³		1(I)
141-78-6		200 ppm 730 mg/m ³		2(I)
100-51-6		5 ppm 22 mg/m ³		2 (I)

- France (INRS - Outils 65 / 2021-1849, 2021-1763, arrêté du 09/12/ 2021) :

CAS	VME-ppm :	VME-mg/m3 :	VLE-ppm :	VLE-mg/m3 :	Notes :	TMP N° :
34590-94-8	50	308	-	-	*	84
107-98-2	50	188	100	375	*	84
628-63-7	50	270	100	540	-	-
141-78-6	200	734	400	1468	-	84

- Espagne (Instituto Nacional de Seguridad e Higiene en el Trabajo (INSHT), 2019) :

CAS	TWA :	STEL :	Ceiling :	Définition :	Critères :
34590-94-8	100 ppm	150 ppm		Skin	
102-71-6	5 mg/m ³				
107-98-2	100 ppm 375 mg/m ³	150 ppm 568 mg/m ³		via dermica. VLI	
1589-47-5	5 ppm 19 mg/m ³			TRIB. r	
628-63-7	50 ppm 270 mg/m ³	100 ppm 540 mg/m ³		VLI	
141-78-6	200 ppm 734 mg/m ³	400 ppm 1468 mg/m ³		VLI	
140-11-4	10 ppm 62 mg/m ³				

GS27 LES ESSENTIELS NETTOYANT JANTES GEL 750ML

Dose dérivée sans effet (DNEL) ou dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

ACETATE D'ETHYLE (CAS: 141-78-6)

Utilisation finale :

Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :

Travailleurs

Contact avec la peau
Effets systémiques à long terme
63 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :

Inhalation
Effets systémiques à long terme
734 mg de substance/m3

Utilisation finale :

Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :

Consommateurs

Ingestion
Effets systémiques à long terme
4.5 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :

Contact avec la peau
Effets systémiques à long terme
37 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :

Inhalation
Effets systémiques à long terme
367 mg de substance/m3

PYROPHOSPHATE DE TÉTRAPOTASSIUM (CAS: 7320-34-5)

Utilisation finale :

Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :

Travailleurs

Inhalation
Effets systémiques à long terme
2.79 mg de substance/m3

Utilisation finale :

Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :

Consommateurs

Ingestion
Effets systémiques à long terme
70 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :

Inhalation
Effets systémiques à long terme
0.68 mg de substance/m3

(2 - METHOXYMETHYLETHOXY)PROPANOL (CAS: 34590-94-8)

Utilisation finale :

Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :

Travailleurs

Contact avec la peau
Effets systémiques à long terme
65 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :

Inhalation
Effets systémiques à long terme
310 mg de substance/m3

Utilisation finale :

Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :

Consommateurs

Ingestion
Effets systémiques à long terme
1.67 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition :

Contact avec la peau

GS27 LES ESSENTIELS NETTOYANT JANTES GEL 750ML

Effets potentiels sur la santé :	Effets systémiques à long terme
DNEL :	15 mg/kg de poids corporel/jour
Voie d'exposition :	Inhalation
Effets potentiels sur la santé :	Effets systémiques à long terme
DNEL :	37.2 mg de substance/m3

Concentration prédite sans effet (PNEC) :

ACETATE D'ETHYLE (CAS: 141-78-6)

Compartiment de l'environnement :	Sol
PNEC :	0.148 mg/kg
Compartiment de l'environnement :	Eau douce
PNEC :	0.24 mg/l
Compartiment de l'environnement :	Eau de mer
PNEC :	0.024 mg/l
Compartiment de l'environnement :	Eau à rejet intermittent
PNEC :	1.65 mg/l
Compartiment de l'environnement :	Sédiment d'eau douce
PNEC :	1.15 mg/kg
Compartiment de l'environnement :	Sédiment marin
PNEC :	0.115 mg/kg
Compartiment de l'environnement :	Usine de traitement des eaux usées
PNEC :	650 mg/l

PYROPHOSPHATE DE TÉTRAPOTASSIUM (CAS: 7320-34-5)

Compartiment de l'environnement :	Eau douce
PNEC :	0.05 mg/l
Compartiment de l'environnement :	Eau de mer
PNEC :	0.005 mg/l
Compartiment de l'environnement :	Eau à rejet intermittent
PNEC :	0.5 mg/l
Compartiment de l'environnement :	Usine de traitement des eaux usées
PNEC :	50 mg/l

(2 - METHOXYMETHYLETHOXY)PROPANOL (CAS: 34590-94-8)

Compartiment de l'environnement :	Sol
PNEC :	2.74 mg/kg
Compartiment de l'environnement :	Eau douce
PNEC :	19 mg/l
Compartiment de l'environnement :	Eau de mer
PNEC :	1.9 mg/l
Compartiment de l'environnement :	Eau à rejet intermittent
PNEC :	190 mg/l
Compartiment de l'environnement :	Sédiment d'eau douce

GS27 LES ESSENTIELS NETTOYANT JANTES GEL 750ML

PNEC :	70.2 mg/kg
Compartiment de l'environnement : PNEC :	Sédiment marin 7.02 mg/kg
Compartiment de l'environnement : PNEC :	Usine de traitement des eaux usées 4168 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Pictogramme(s) d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :



Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes à protection latérale conformes à la norme NF EN166.

En cas de danger accru, utiliser un écran facial pour la protection du visage.

En cas de pulvérisation, il est nécessaire de porter un écran facial conforme à la norme NF EN166.

Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection.

Il est recommandé aux porteurs de lentilles de contact d'utiliser des verres correcteurs lors des travaux où ils peuvent être exposés à des vapeurs irritantes.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

- Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme EN ISO 374-1.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

- Protection du corps

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir rubriques 6, 7, 12 et 13.

RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique

Etat Physique :	Liquide Visqueux.
Opacité :	Limpide

Couleur

Couleur :	Rouge
-----------	-------

Odeur

Seuil olfactif :	Non précisé.
------------------	--------------

Point de fusion

Point/intervalle de fusion :	Non précisé.
------------------------------	--------------

Point de congélation

Point/intervalle de congélation :	Non précisé.
-----------------------------------	--------------

GS27 LES ESSENTIELS NETTOYANT JANTES GEL 750ML

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Point d'ébullition : 100 °C.

Inflammabilité

Inflammabilité (solide, gaz) : Non précisé.

Limites inférieure et supérieure d'explosion

Dangers d'explosion, limite inférieure d'explosivité (%) : Non précisé.

Dangers d'explosion, limite supérieure d'explosivité (%) : Non précisé.

Point d'éclair

Intervalle de point d'éclair : Non concerné.

Température d'auto-inflammation

Point/intervalle d'auto-inflammation : Non précisé.

Température de décomposition

Point/intervalle de décomposition : Non précisé.

pH

pH : 10.60 +/- 0.50.

Base faible.

pH en solution aqueuse : Non précisé.

Viscosité cinématique

Viscosité : Coupe Ford n°6 = 18s

Solubilité

Hydrosolubilité : Soluble.

Liposolubilité : Non précisé.

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Coefficient de partage n-octanol/eau : Non précisé.

Pression de vapeur

Pression de vapeur (50°C) : Inférieure à 110 kPa (1.10 bar).

Densité et/ou densité relative

Densité : 1026 g/L (20°C)

Méthode de détermination de la densité :

ISO 3507 (Verrerie de laboratoire - Pycnomètres).

Densité de vapeur relative

Densité de vapeur : Non précisé.

9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Aucune donnée n'est disponible.

Liquides comburants

Propriétés comburantes : Non comburant

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée n'est disponible.

10.4. Conditions à éviter

Eviter :

- le gel

- la chaleur

GS27 LES ESSENTIELS NETTOYANT JANTES GEL 750ML

10.5. Matières incompatibles

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Peut entraîner des effets irréversibles sur les yeux, tels que des lésions des tissus oculaires ou une dégradation grave de la vue qui n'est pas totalement réversible en deça d'une période d'observation de 21 jours.

Les lésions oculaires graves sont caractérisées par la destruction de la cornée, une opacité persistante de la cornée, une inflammation de l'iris (iritis).

11.1.1. Substances

Toxicité aiguë :

BENZYL ALCOHOL (CAS: 100-51-6)

Par voie orale : DL50 = 1620 mg/kg

MELANGE DE METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE ET DE METHYLISOTHIAZOLINONE (CAS: 55965-84-9)

Par voie orale : DL50 = 66 mg/kg
Espèce : Rat
OCDE Ligne directrice 401 (Toxicité aiguë par voie orale)

Par voie cutanée : DL50 = 141 mg/kg
Espèce : Lapin
EPA OPP 81-2 (Toxicité aiguë par voie cutanée)

Par inhalation (Poussières/brouillard) : CL50 = 0.171 mg/l
Espèce : Rat
OCDE Ligne directrice 403 (Toxicité aiguë par inhalation)
Durée d'exposition : 4 h

BENZYL ACETATE (CAS: 140-11-4)

Par voie orale : DL50 = 2490 mg/kg

ACETATE D'ETHYLE (CAS: 141-78-6)

Par voie orale : DL50 = 5620 mg/kg
OCDE Ligne directrice 401 (Toxicité aiguë par voie orale)

ALCOOLS, C13-C15, RAMIFIÉS ET LINÉAIRES, ÉTHOXYLÉS (CAS: 157627-86-6)

Par voie orale : 300 < DL50 <= 2000 mg/kg
Espèce : Rat
Autres lignes directrices

1- BUTOXYPROPAN- 2- OL (CAS: 5131-66-8)

Par voie orale : DL50 = 2700 mg/kg
Espèce : Rat

Par voie cutanée : DL50 = 2000 mg/kg
Espèce : Rat

Par inhalation (n/a) : CL50 = 651 mg/l
Espèce : Rat
Durée d'exposition : 4 h

ALCOOLS, C9-11-ISO-, RICHE EN C10, ÉTHOXYLÉS (CAS: 78330-20-8)

Par voie orale : 300 < DL50 <= 2000 mg/kg

GS27 LES ESSENTIELS NETTOYANT JANTES GEL 750ML

PYROPHOSPHATE DE TÉTRAPOTASSIUM (CAS: 7320-34-5)

Par voie orale : DL50 = 2000 mg/kg
Espèce : Souris

Par voie cutanée : DL50 > 2000 mg/kg
Espèce : Rat
OCDE Ligne directrice 402 (Toxicité aiguë par voie cutanée)

Par inhalation (n/a) : CL50 > 1.1 mg/l
Espèce : Rat
OCDE Ligne directrice 403 (Toxicité aiguë par inhalation)

(2 - METHOXYMETHYLETHOXY)PROPANOL (CAS: 34590-94-8)

Par voie orale : DL50 > 5000 mg/kg
Espèce : Rat
OCDE Ligne directrice 401 (Toxicité aiguë par voie orale)

Par voie cutanée : DL50 = 9510 mg/kg
Espèce : Lapin
OCDE Ligne directrice 402 (Toxicité aiguë par voie cutanée)

Autres lignes directrices

Corrosion cutanée/irritation cutanée :

1- BUTOXYPROPAN- 2- OL (CAS: 5131-66-8)

Irritation : Provoque une irritation cutanée.
2,3 <= Score moyen <= 4,0

(2 - METHOXYMETHYLETHOXY)PROPANOL (CAS: 34590-94-8)

Irritation : Aucun effet observé.
Score moyen < 1,5
Espèce : Lapin
OCDE Ligne directrice 404 (Effet irritant/corrosif aigu sur la peau.)

MELANGE DE METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE ET DE METHYLISOTHIAZOLINONE (CAS: 55965-84-9)

Corrosivité : Provoque de graves brûlures de la peau.
Espèce : Lapin

ALCOOLS, C13-C15, RAMIFIÉS ET LINÉAIRES, ÉTHOXYLÉS (CAS: 157627-86-6)

Corrosivité : Aucun effet observé.
Espèce : Lapin
Autres lignes directrices

Autres lignes directrices

ALCOOLS, C9-11-ISO-, RICHE EN C10, ÉTHOXYLÉS (CAS: 78330-20-8)

Corrosivité : Aucun effet observé.
OCDE Ligne directrice 404 (Effet irritant/corrosif aigu sur la peau.)

PYROPHOSPHATE DE TÉTRAPOTASSIUM (CAS: 7320-34-5)

Espèce : Lapin
OCDE Ligne directrice 404 (Effet irritant/corrosif aigu sur la peau.)

Irritation : Aucun effet observé.
Score moyen < 1,5

GS27 LES ESSENTIELS NETTOYANT JANTES GEL 750ML

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

1- BUTOXYPROPAN- 2- OL (CAS: 5131-66-8)

Rougeur de la conjonctive : Score moyen $\geq$ 2,5 et effets totalement réversibles en deçà des 21 jours d'observation

Oedème de la conjonctive : Score moyen $\geq$ 2 et effets totalement réversibles en deçà des 21 jours d'observation

PYROPHOSPHATE DE TÉTRAPOTASSIUM (CAS: 7320-34-5)

Rougeur de la conjonctive : Score moyen $\geq$ 2,5 et effets totalement réversibles en deçà des 21 jours d'observation
OCDE Ligne directrice 405 (Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux)

Oedème de la conjonctive : Score moyen $\geq$ 2 et effets totalement réversibles en deçà des 21 jours d'observation
OCDE Ligne directrice 405 (Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux)

ALCOOLS, C13-C15, RAMIFIÉS ET LINÉAIRES, ÉTHOXYLÉS (CAS: 157627-86-6)

La substance produit sur un animal au moins, des effets sur la cornée qui n'apparaissent pas comme réversibles ou qui ne sont pas totalement réversibles pendant la période d'observation qui est normalement de 21 jours.

Espèce : Lapin
Autres lignes directrices:

ALCOOLS, C9-11-ISO-, RICHE EN C10, ÉTHOXYLÉS (CAS: 78330-20-8)

Provoque des lésions oculaires graves.

Opacité cornéenne : Score moyen $\geq$ 3

Mutagenicité sur les cellules germinales :

MELANGE DE METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE ET DE METHYLISOTHIAZOLINONE (CAS: 55965-84-9)

Mutagenèse (in vitro) : Négatif.
Espèce : Cellule de mammifère

ACETATE D'ETHYLE (CAS: 141-78-6)

Mutagenèse (in vivo) : Négatif.

Mutagenèse (in vitro) : Négatif.

(2 - METHOXYMETHYLETHOXY)PROPANOL (CAS: 34590-94-8)

Aucun effet mutagène.

Mutagenèse (in vivo) : Négatif.

Mutagenèse (in vitro) : Négatif.

Cancérogénicité :

(2 - METHOXYMETHYLETHOXY)PROPANOL (CAS: 34590-94-8)

Test de cancérogénicité : Négatif.
Aucun effet cancérogène.

Toxicité pour la reproduction :

(2 - METHOXYMETHYLETHOXY)PROPANOL (CAS: 34590-94-8)

Aucun effet toxique pour la reproduction

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée:

ACETATE D'ETHYLE (CAS: 141-78-6)

Par voie orale : C = 900 mg/kg poids corporel/jour

GS27 LES ESSENTIELS NETTOYANT JANTES GEL 750ML

Durée d'exposition : 28 jours
OCDE Ligne directrice 407 (Toxicité orale à doses répétées - pendant 28 jours sur les rongeurs)

PYROPHOSPHATE DE TÉTRAPOTASSIUM (CAS: 7320-34-5)
Par voie orale : C < 10000 mg/kg poids corporel/jour
Espèce : Rat
Durée d'exposition : 90 jours

(2 - METHOXYMETHYLETHOXY)PROPANOL (CAS: 34590-94-8)
Par voie orale : C = 1000 mg/kg poids corporel/jour
Durée d'exposition : 90 jours

Par voie cutanée : C = 4750 mg/kg poids corporel/jour
Durée d'exposition : 90 jours

Par inhalation : C = 300 ppmV/6h/jour
Durée d'exposition : 90 jours

11.1.2. Mélange

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Contient au moins une substance sensibilisante. Peut produire une réaction allergique.

11.2. Informations sur les autres dangers

Monographie(s) du CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) :

CAS 140-11-4 : CIRC Groupe 3 : L'agent est inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

CAS 102-71-6 : CIRC Groupe 3 : L'agent est inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Substance(s) décrite(s) dans une fiche toxicologique de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) :

- 1-Méthoxy-2-propanol (CAS 107-98-2): Voir la fiche toxicologique n° 221.

- Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et de 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (3:1) (CAS 55965-84-9): Voir la fiche toxicologique n° 290.

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

12.1.1. Substances

MELANGE DE METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE ET DE METHYLISOTHIAZOLINONE (CAS: 55965-84-9)

Toxicité pour les poissons : CL50 = 0.19 mg/l
Facteur M = 1
Espèce : Oncorhynchus mykiss
Durée d'exposition : 96 h
EPA OPP 72-1 (Fish Acute Toxicity Test)

NOEC = 0.098 mg/l
Facteur M = 1
Espèce : Oncorhynchus mykiss
Durée d'exposition : 28 jours
OCDE Ligne directrice 215 (Poisson, essai sur la croissance des juvéniles)

Toxicité pour les crustacés : CE50 = 0.1 mg/l
Facteur M = 10
Espèce : Daphnia magna
Durée d'exposition : 48 h
OCDE Ligne directrice 202 (Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate)

NOEC = 0.0036 mg/l
Facteur M = 10

GS27 LES ESSENTIELS NETTOYANT JANTES GEL 750ML

Espèce : *Daphnia magna*
Durée d'exposition : 21 jours
OCDE Ligne directrice 202 (*Daphnia* sp., essai d'immobilisation immédiate)

Toxicité pour les algues :
CEr50 = 0.00535 mg/l
Facteur M = 100
Espèce : *Pseudokirchnerella subcapitata*
Durée d'exposition : 72 h
OCDE Ligne directrice 201 (Algues, Essai d'inhibition de la croissance)

NOEC = 0.001 mg/l
Facteur M = 100
Espèce : *Pseudokirchnerella subcapitata*
Durée d'exposition : 72 h
OCDE Ligne directrice 201 (Algues, Essai d'inhibition de la croissance)

ACETATE D'ETHYLE (CAS: 141-78-6)

Toxicité pour les poissons :
CL50 = 230 mg/l
Durée d'exposition : 96 h
OCDE Ligne directrice 203 (Poisson, essai de toxicité aiguë)

Toxicité pour les crustacés :
CE50 = 1200 mg/l
Durée d'exposition : 48 h
OCDE Ligne directrice 202 (*Daphnia* sp., essai d'immobilisation immédiate)

Toxicité pour les algues :
NOEC = 100 mg/l
Durée d'exposition : 72 h
OCDE Ligne directrice 201 (Algues, Essai d'inhibition de la croissance)

ALCOOLS, C13-C15, RAMIFIÉS ET LINÉAIRES, ÉTHOXYLÉS (CAS: 157627-86-6)

Toxicité pour les poissons :
1 < CL50 ≤ 10 mg/l
Espèce : *Brachydanio rerio*
Durée d'exposition : 96 h

Toxicité pour les crustacés :
1 < CE50 ≤ 10 mg/l
Espèce : *Daphnia magna*
Durée d'exposition : 48 h

0,1 < NOEC ≤ 1 mg/l
Espèce : *Daphnia magna*

Toxicité pour les algues :
1 < CEr50 ≤ 10 mg/l
Espèce : *Scenedesmus subspicatus*
Durée d'exposition : 72 h

ALCOOLS, C9-11-ISO-, RICHE EN C10, ÉTHOXYLÉS (CAS: 78330-20-8)

Toxicité pour les poissons :
CL50 > 10 mg/l
Durée d'exposition : 96 h

Toxicité pour les crustacés :
CE50 > 10 mg/l
Durée d'exposition : 48 h

Toxicité pour les algues :
CEr50 > 10 mg/l
Durée d'exposition : 72 h

PYROPHOSPHATE DE TÉTRAPOTASSIUM (CAS: 7320-34-5)

GS27 LES ESSENTIELS NETTOYANT JANTES GEL 750ML

Toxicité pour les poissons :	CL50 > 100 mg/l Espèce : Oncorhynchus mykiss Durée d'exposition : 96 h OCDE Ligne directrice 203 (Poisson, essai de toxicité aiguë)
Toxicité pour les crustacés :	CE50 > 100 mg/l Espèce : Daphnia magna Durée d'exposition : 48 h OCDE Ligne directrice 202 (Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate)
Toxicité pour les algues :	CEr50 > 100 mg/l Espèce : Desmodesmus subspicatus Durée d'exposition : 72 h OCDE Ligne directrice 201 (Algues, Essai d'inhibition de la croissance)
(2 - METHOXYMETHYLETHOXY)PROPANOL (CAS: 34590-94-8)	
Toxicité pour les poissons :	CL50 > 1000 mg/l Espèce : Poecilia reticulata Durée d'exposition : 96 h
Toxicité pour les crustacés :	CE50 = 1919 mg/l Espèce : Daphnia magna Durée d'exposition : 48 h NOEC > 0.5 mg/l Espèce : Daphnia magna Durée d'exposition : 21 jours
Toxicité pour les algues :	CEr50 > 969 mg/l Espèce : Pseudokirchnerella subcapitata Durée d'exposition : 96 h

12.1.2. Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

12.2. Persistance et dégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

12.2.1. Substances

MELANGE DE METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE ET DE METHYLISOTHIAZOLINONE (CAS: 55965-84-9)
Biodégradation : Pas rapidement dégradable.

ACETATE D'ETHYLE (CAS: 141-78-6)
Biodégradation : Aucune donnée sur la dégradabilité n'est disponible, la substance est considérée comme ne se dégradant pas rapidement.

ALCOOLS, C13-C15, RAMIFIÉS ET LINÉAIRES, ÉTHOXYLÉS (CAS: 157627-86-6)
Biodégradation : Rapidement dégradable.

ALCOOLS, C9-11-ISO-, RICHE EN C10, ÉTHOXYLÉS (CAS: 78330-20-8)
Biodégradation : Rapidement dégradable.

(2 - METHOXYMETHYLETHOXY)PROPANOL (CAS: 34590-94-8)
Biodégradation : Rapidement dégradable.

GS27 LES ESSENTIELS NETTOYANT JANTES GEL 750ML

12.3. Potentiel de bioaccumulation

12.3.1. Substances

(2 - METHOXYMETHYLETHOXY)PROPANOL (CAS: 34590-94-8)
Coefficient de partage octanol/eau : log K_{ow} = 1.01

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée n'est disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

Dispositions locales :

Élimination avec les ordures ménagères si l'article possède le logo Triman et les consignes de tri sinon remettre les déchets à un récupérateur agréé.

Codes déchets (Décision 2014/955/CE, Directive 2008/98/CEE relative aux déchets dangereux) :

20 01 29 * détergents contenant des substances dangereuses

RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

-

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

-

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

-

14.4. Groupe d'emballage

-

14.5. Dangers pour l'environnement

-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

-

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

-

GS27 LES ESSENTIELS NETTOYANT JANTES GEL 750ML

RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2022/692 (ATP 18)

- Informations relatives à l'emballage :

Le mélange ne contient pas de substance soumise à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 : <https://echa.europa.eu/substances-restricted-under-reach>.

- Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

- Etiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006) :

- moins de 5% : phosphates

- moins de 5% : agents de surface non ioniques

- parfums

- agents conservateurs

mélange de methylchloroisothiazolinone et de methylisothiazolinone

- Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français :

N° TMP Libellé

84 Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel :

84 hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges; hydrocarbures halogénés liquides; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques; alcools, glycols, éthers de glycol; cétones; aldéhydes; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane; esters; diméthylformamide et diméthylacétamine; acétonitrile et propionitrile; pyridine; diméthylsulfone, diméthylsulfoxyde.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H360D	Peut nuire au fœtus.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

GS27 LES ESSENTIELS NETTOYANT JANTES GEL 750ML

EUH066

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Abréviations :

DL50 : La dose d'une substance testée entraînant une létalité à 50% au cours d'une période donnée.

CL50 : La concentration d'une substance testée entraînant une létalité de 50 % au cours d'une période donnée.

CE50 : La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.

CEr50 : La concentration efficace de substance qui provoque 50% de réduction du taux de croissance.

NOEC : La concentration sans effet observé.

REACH : Enregistrement, évaluation, Autorisation et Restriction des Substances Chimiques.

ETA : Estimation Toxicité Aiguë

PC : Poids Corporel

DNEL : Dose dérivée sans effet.

PNEC : Concentration prédite sans effet.

CMR : Cancérogène, mutagène ou reprotoxique.

UFI : Identifiant unique de formulation.

STEL : Short-term exposure limit

TWA : Time Weighted Averages

TMP : Tableaux des Maladies Professionnelles (France)

VLE : Valeur Limite d'Exposition.

VME : Valeur Moyenne d'Exposition.

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

GHS05 : Corrosion.

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.

SVHC : Substance of Very High Concern.